

Séance du Conseil Communal de Crissier du 25 juin 2012

Motion du CDC demandant une étude approfondie concernant la création d'un ou de deux arrêts de bus supplémentaires sur la nouvelle ligne 54 Cheseaux – Crissier - Renens gare

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Notre Conseil Communal a approuvé ce soir le préavis 14 /2011-2016 concernant le financement nécessaire à l'ouverture de la nouvelle ligne de bus no. 54 Cheseaux – Crissier – Renens Gare.

Cette décision réjouit bien évidemment les membres du CDC, qui ont largement soutenu ce préavis. Cette nouvelle ligne 54 permettra en effet d'offrir un service de transports publics dans l'axe Nord – Sud de notre Commune, service de transports publics qui fait cruellement défaut, dans cet axe, à l'heure actuelle.

Toutefois, nous sommes déçus qu'il n'y ait pas d'arrêt de bus en amont de l'arrêt du Timonet afin de rendre cette nouvelle ligne encore plus attractive pour les Crissirois, en particulier, ceux des quartiers situés à l'Est et à l'Ouest de la rue du Timonet (les quartiers Montremoén, Le Casard, ch. des Falaises, ch. du Ferrage, ch. du Couchant, ch. de la Déserte, etc.), quartiers non desservis par les transports publics si ce n'est les transports scolaires.

Un arrêt de bus à la hauteur du chemin de Montremoén aurait également l'avantage de pouvoir desservir les terrains de football de la Ruayre, et ainsi, réduire le trafic pendulaire passant par le chemin des Crésentines. A cet égard, pensons seulement aux nombreux parents amenant leurs enfants juniors au FC Crissier.

Nous avons bien pris note des réponses de la Municipalité appuyées par celles du Voyer des routes (chapitre 7 : « procédure », pages 8 et 9 dans le préavis), mais ces réponses ne nous ont pas convaincues :

- Peut-on demander à quelqu'un de faire 600 m à pied pour atteindre le prochain arrêt de bus si l'on veut inciter nos concitoyens à utiliser les transports publics ?
- N'est-il pas possible de réduire la limitation de vitesse au bas de cette route où les véhicules roulent souvent trop vite ? A la descente, les risques d'accident sont importants et le bruit des véhicules montant forçant sur l'accélérateur crée des nuisances sonores qui ont fortement augmenté ces

dernières années. En réduisant la limitation de vitesse et en créant des arrêts de bus, les conducteurs seraient contraints de rouler de manière plus modérée et plus prudente. Ainsi, on aurait une meilleure desserte des transports publics et moins de nuisances sonores.

- N'est-il pas possible de réduire la limitation de vitesse sans que ce tronçon de route « tombe » dans le domaine communal ? Dans ce cas, ne serait-il pas possible de faire des arrêts de bus « simples » et « économiques » compte tenu que les arrêts de bus ne se feraient que sur demande ?

Vu les points invoqués ci-dessus, nous demandons à la Municipalité de réaliser une étude approfondie avec les services cantonaux concernés pour déterminer dans quelle mesure il serait possible de créer un ou deux arrêts de bus supplémentaires sur cette nouvelle ligne. Nous souhaiterions à cet égard que les services cantonaux fassent preuve de créativité et de souplesse à l'instar des travaux qui ont été faits sur l'autoroute A1 en utilisant la bande d'arrêt d'urgence comme voie de roulement aux heures à fort trafic.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous remercions de votre attention et vous demandons de soutenir notre demande.

Au nom du CDC,



Crissier, le 25 juin 2012

Photo aérienne de la rue du Timonet et des quartiers aux alentours

